
Programme de Formation

BPJEPS ES Activités aquatiques et de la natation - RNCP 36248

Organisation

Durée : 637 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Demandeur d'emploi
- Apprenants en alternance:
Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans et contrat de professionnalisation
- Salariés
- Demandeur d'emploi en reconversion professionnelle
- Entrepreneurs individuels



Objectifs pédagogiques

Les objectifs du BPJEPS Éducateur Sportif Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) sont :

- Former des professionnels capables d'assurer la sécurité et la surveillance des lieux de baignade.
- Concevoir, conduire et évaluer des séances d'activités aquatiques et de natation adaptées à tous les publics.
- Participer à la gestion et à l'entretien des équipements aquatiques.
- Promouvoir les activités aquatiques dans une démarche éducative, sportive et de santé.
- Développer des compétences pédagogiques, techniques et relationnelles favorisant l'apprentissage et le bien-être des pratiquants.



Description

Activités visées :

-Conception et conduite d'un projet pédagogique dans le domaine de l'animation ou de l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation, en sécurité

-Conduite d'actions à visée d'acquisition de l'aisance aquatique chez les très jeunes enfants, de découverte aquatique d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme, de santé et de bien-être et d'enseignement sécuritaire jusqu'aux nages codifiées -Assure la sécurité la surveillance, le sauvetage des pratiquants et des tiers sur tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

-Conduite de séances, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être

-Mise en œuvre et organisation de la sécurité des pratiques et lieux de pratique.

Compétences attestées :



- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage. »

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36248/>

★ **Prérequis**

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- a) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité.

- b) être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique « BNSSA » et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;

- c) attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :
 - de la production de l'une des attestations de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue,
 - de la production du « BNSSA » assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis » ou de l'attestation de réussite aux épreuves du « BNSSA » ;
 - de la production d'un certificat médical ;
 - de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum



Modalités pédagogiques

Le mode de fonctionnement est axé sur une alternance de contenus théoriques et de mises en situations pratiques.

Les modalités pédagogiques utilisés sont diversifiés selon les objectifs visés



Moyens et supports pédagogiques

L'EMSAT utilise plateforme e-learning permettant les classes virtuelles, le suivis individualisés des apprenants, la mise en place de QUIZZ, d'évaluation

Abonnements à des revues professionnelles (O.T, management, journal de l'animation...)

Tout apprenant a accès à un DRIVE en lien avec sa formation avec mise à disposition des ressources pédagogiques, des contenus de cours, les corrections des évaluations...



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation sont les suivantes:

- production d' un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien. - production d'un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance
- mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité
- entretien portant sur l'acquisition de l'aisance aquatique et l'apprentissage des nages démonstration d'aisance technique en réalisant :
 - un 100 mètres dans les 4 nages enchaînées en moins de 1'50 s
 - un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes

Mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur :

- une séance d'activités aquatiques portant sur :forme; santé; bien-être

La séance est suivie d'un entretien portant sur les activités de forme, santé et bien-être.

Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation :

1. a) Un questionnaire à choix multiple (QCM)
2. b) Une question ouverte